



Dégradation d'un appartement

Par **jomavani**, le **08/10/2008** à **20:01**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement acheté en loi Besson à Rumilly (74) que je loue (obligation de louer pendant au moins 9 ans).

Une agence de location sur place , gère cet appartement car je suis originaire de Toulouse.

Il y a un an , j'ai eu l'occasion de visiter cet appartement et j'ai constaté :

des traces de moisissure dans la salle à manger

un dégat des eaux du locataire du dessus qui a endommagé le mur de la cuisine (réparation non faite)

des trous dans la salle de bains.

La locataire actuelle est entrée dans cet appartement dans cet état.

Je demande depuis un an , par le biais de EDC , une association que je paye 180 € par an , d'avoir une photocopie des états des lieux des anciens locataires et je n'arrive pas à avoir ces documents.

Pouvez vous me dire ce que je dois faire .

Je vous remercie beaucoup de votre réponse

Marlène Krovatin